



## Suis je en droit de demander une baisse du loyer?

Par **delscott123**, le **31/08/2009** à **10:45**

Bonjour,

cela fait 4 mois que j'habite une maison neuve dont le terrain (900m<sup>2</sup> en lotissement)n'est pas nivelé , quasi à l'état brut après chantier.(tous les voisins se plaignent car c'est la seule maison encore en chantier alors qu'eux ont déjà 2 ans de floraison et des pelouses nickel) Mes propriétaires lors de mon entrée dans le logement m'avait dit que le terrain serait cloturé (pour mes enfants en bas age), qu'ils mettraient de la terre végétale, qu'ils feraient une terrasse etc... sauf que maintenant ils me disent qu'ils n'ont pas prévu assez d'argent et qu'ils ne peuvent rien faire de plus que ce qu'ils ont fait ( CAD aplani au niveau de la "terrasse" , monté un mur de parpaings à 2 mètres à l'état brut et mis du MACHEFER avec objets coupants, poussière de déchets divers, objets mettaliques etc.. ) ils m'ont dit que je devais déjà m'estimer heureuse qu'ils m'ait fait une "terrasse" et que l'argent ne tombait pas du ciel. Le terrain est inexploitable et je ne peux décément pas laisser mes enfants jouer dans le machefer, l'autre partie du terrain n'étant pas nivelée il y a des gros cailloux partout et pas de portail!. Je leur ai proposé d'effectuer des travaux moi même moyenant une baisse du loyer, ils ne veulent pas. Quels sont mes recours ( nous n'avons pas signé de bail ), j'ai juste en ma possession l'état des lieux sur lequel ne figure pas le terrain forcément et mes 4 quittances de loyer. Suis je en droit de réclamer une baisse des loyers du fait que le terrain soit inexploitable? J'ai vu ma propriétaire aujourd'hui je lui demandais simplement si je pouvais au moins planter quelques fleurs elle m'a dit que non car ils ne savaient pas encore ce qu'ils allaient faire sur le terrain. Autant être en appartement!  
merci de prendre le temps de me répondre  
del